



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du onze avril deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC8-5-19

**OBJET : CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS
EXPOSITION «MILITARIA : GUERRE DE 1939-1945»
CONVENTION AVEC L'EXPOSANT**

Etaient présents :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean

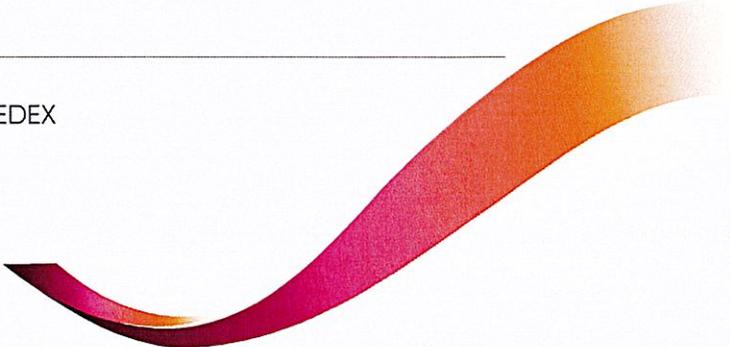
Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2025BC8-5-19

OBJET : CONSERVATOIRE DES MÉTIERS D'AUTREFOIS
EXPOSITION «MILITARIA : GUERRE DE 1939-1945»
CONVENTION AVEC L'EXPOSANT

D'avril à mai, le Conservatoire des Métiers d'Autrefois à Donzac présente une exposition temporaire « Militaria : guerre de 39-45 ».

Cette exposition est prêtée par un collectionneur local.

Elle propose au visiteur une plongée au cœur de l'Histoire : reconstitutions, mises en scène des troupes françaises, allemandes, et alliés, part belle à la Résistance, matériel de guerre, documents d'archive...

Dans le cadre de cette exposition, un livret de visite spécial « enfants » a été créé par le Conservatoire.

Afin de formaliser le partenariat avec le collectionneur dans le cadre de cette exposition, et d'assurer leurs œuvres, une convention devra être signée entre le collectionneur et la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le Président propose donc :

- d'examiner et de valider cette convention,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention avec l'exposant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'examiner et de valider cette convention,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'exposant.

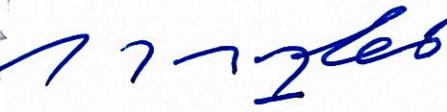
Fait à Valence d'Agen, le 18 avril 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 22 avril 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

29 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 AVR. 2025

AR Préfecture

Conservatoire des Métiers d'Autrefois Exposition «Militaria guerre de 1939-1945» CONVENTION AVEC L'exposant

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250418-2025BC8_5_19-DE

Numéro d'acte : 2025BC8_5_19

Date de décision : 18/04/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2025BC8-5-19 Conservatoire des Métiers d'Autrefois Exposition «Militaria guerre de 1939-1945» CONVENTION AVEC L'exposant.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2025BC8-5-19 Convention Musée de donzac.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 29/04/2025 09:48:17

Date de réception de l'AR : 29/04/2025 09:48:44